

**DEPARTEMENT DE LA  
HAUTE-SAVOIE**

---

**ARRONDISSEMENT DE  
ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS**

---

**OBJET :**

**PROJET LIAISON  
FERROVIAIRE LIGNE  
JURA -SALEVE : AVIS**

**N° CS2025-70**

Nombre de délégués titulaires en Exercice : 44

Nombre de délégués  
Présents : 25  
Pouvoirs : 5

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

---

**Pôle métropolitain du Genevois français**

**SIEGE : 15 avenue Emile Zola  
74100 ANNEMASSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

**Séance du 26 septembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six septembre à 12h00, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,

Convocation du : 19 septembre 2025

Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN

Membres présents :

- **Délégués titulaires :**

M. Denis LINGLIN - M. Vincent SCATTOLIN - M. Patrice DUNAND - Mme Aurélie GODARD-CHARILLON - M. Max GIRIAT - M. Christophe ARMINJON - Mme Chrystelle BEURRIER - Mme Claire CHUINARD - M. François DEVILLE - M. Denis MAIRE - M. Julien BOUCHET - M. Christophe SONGEON - M. Bernard BOCCARD - M. Yves CHEMINAL - M. Gabriel DOUBLET - M. Christian DUPESSEY - M. Pierrick DUCIMETIERE - M. Claude THABUIS - Mme Catherine BRUN - Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI - M. Jean-Luc SOULAT - M. Eddi ETIENNE - M. Sébastien JAVOGUES

- **Délégués suppléants :**

M. Bernard VUAILLAT suppléant de Mme Isabelle HENNIQUAU - M. Alban MAGNIN, suppléant de M. Pierre-Jean CRASTES

- **Délégués représentés :**

Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Christophe SONGEON - M. Claude MANILLIER donne pouvoir à M. François DEVILLE - Mme Carole VINCENT donne pouvoir à M. Julien BOUCHET - Mme Nadine PERINET donne pouvoir à M. Sébastien JAVOGUES - M. Benjamin VIBERT donne pouvoir à Mme Catherine BRUN

- **Délégués excusés :**

Mme Christine DUPENLOUP - Mme Annick GROSROYAT - M. Hubert BERTRAND - Mme Marie-

**Pierre BERTHIER – M. Claude MANILLIER – M.  
Daniel RAPHOZ - M. Jean-Claude TERRIER - M.  
Patrick ANTOINE – Mme Nadine JACQUIER - M.  
Pierre-Jean CRASTES - M. Michel MERMIN – M.  
Stéphane VALLI - M. Florent BENOIT - M. Philippe  
MONET – Mme Isabelle HENNIQUAU– M. Yves  
MASSAROTTI – Mme Carole VINCENT – M. Cyril  
DEMOLIS – M. Benjamin VIBERT - M. Régis PETIT  
– Mme Nadine PERINET**

## **PROJET LIAISON FERROVIAIRE LIGNE JURA -SALEVE : AVIS**

### **1 Projet, calendrier et attendus du canton de Genève**

Depuis décembre dernier, la « Vision stratégique cantonale – Rail 2025 – 2050 » explicite la vision du canton de Genève pour son développement ferroviaire et sa volonté de renforcer ses connexions ferroviaires avec le réseau suisse, français et européen.

Le Canton présente un projet de liaison ferroviaire souterraine capacitaire (train léger ou métro), appelée « Liaison Jura-Salève » (LJS). Il s'agit de créer une nouvelle offre, idéalement transfrontalière, entre le nord et le sud du canton, avec des accroches dans le Pays de Gex et la CC du Genevois. La fréquentation estimée est comprise entre 120'000 et 160'000 voyageurs/jour, soit le double de la fréquentation actuelle du Léman Express (80'000 voy/j).

L'objectif du canton de Genève est de finaliser les études rapidement pour pouvoir présenter à l'automne 2027 un projet de loi pour l'attribution des crédits nécessaires à la poursuite des études. L'objectif est une mise en service de la LJS à partir de 2040, après 15 ans de travaux.

Le Canton de Genève envisageant des études socio-économiques dès cet automne. Une note d'analyse présente les faisceaux envisageables en exposant, pour chacun d'entre eux, les conséquences en matière de mobilité et d'équilibres territoriaux.

### **2 Contexte et éléments de prospective territoriale**

Les modélisations de la demande démontrent que les projets de mobilité actuels (planifiés et en cours de réalisation) seraient suffisants pour absorber la demande locale, c'est-à-dire en provenance de la Communauté de communes du Genevois (tramways, bus à haut niveau de service, report modal et parking relai, modes actifs), tous motifs confondus, à l'horizon 2050.

Cependant, le vieillissement démographique et la contraction du bassin d'emploi du Canton de Genève le conduit à identifier comme action prioritaire 2025 – 2030 de « tirer parti d'un bassin élargi de talents, d'infrastructures et de ressources ». Cette orientation genevoise entend clairement assurer la pérennité de son tissu économique grâce à l'apport de nouveaux travailleurs frontaliers, ce qui entend une augmentation des flux pendulaires transfrontalier avec le canton de Genève depuis les territoires hauts-savoyards et aindinois.

Ce projet capterait potentiellement des usagers frontaliers en rabattement depuis le bassin annécien, le pays de Cruseilles, la CC Usses et Rhône et le sud du bassin bellegardien, désirant se rendre plus rapidement dans les différents pôles d'emplois desservis par la LJS (ZIPLO, centre-ville, Nations, CERN). Pour mémoire, ces bassins de vie sont ceux dans lequel le nombre de frontaliers augmente le plus et pour lesquels il n'existe pas actuellement d'alternatives crédibles et capacitaires à la voiture pour les rabattements sur la façade sud du canton.

De plus, il convient de souligner l'importance stratégique d'une interconnexion forte entre la future Liaison Jura-Salève et le réseau ferré existant, en particulier le Léman Express et les liaisons TER,

voire les liaisons grandes vitesses (TGV). Si le choix d'un système d'exploitation isolé du réseau CFF répond à des contraintes techniques et opérationnelles, il apparaît essentiel, tant pour la France que pour la Suisse, de favoriser au maximum les correspondances et les interfaces entre la LJS et les autres infrastructures ferroviaires (Effet réseau). Selon le faisceau retenu, une attention particulière devra se faire sur ces potentiels d'interconnexion avec des infrastructures existantes ou désaffectées.

### **3 Orientations issues de la Conférence mixte (10/09/2025) et du Bureau du Pôle métropolitain (12/09/2025)**

A la suite des travaux d'analyse des faisceaux menés durant l'été 2025, deux temps politiques ont permis de structurer les premières orientations du projet : la Conférence mixte Aménagement – Mobilité le 10 septembre 2025 et le Bureau du Pôle métropolitain du 12 septembre 2025. Ces instances ont permis de dégager les lignes directrices suivantes :

- Priorité à donner au ferroviaire pour une intermodalité accrue. C'est-à-dire, de disposer d'une connexion entre ce projet et le réseau ferroviaire actuel (TER, LEX, SNCF et CFF).
- Intégration du projet dans le SERM franco-suisse, à l'appui d'un concept ferroviaire global qui permet la réalisation des projets déjà engagés et de faire émerger de nouveaux projets nécessaires à la bonne intégration de la liaison dans le système de mobilité global.
- Des demandes à formuler au Canton de Genève en reprenant la feuille de route Métropolisation afin de prévenir les incidences et d'anticiper les besoins nouveaux qu'une telle offre de mobilité générera pour les territoires au sud et au nord du canton.
- La nécessité d'associer les partenaires français tout au long du processus de projet, et en particulier dans le cadre des instances de pilotage et de suivi du projet, dès la phase d'élaboration des cahiers des charges des études.

Le Pôle métropolitain transmettra également à l'Office Cantonal des Transports l'avis de la CC du Genevois, réunie le 22 septembre dernier.

### **4 Points d'attention communs à l'ensemble des faisceaux**

Tout faisceau considéré doit s'inscrire dans un système de transport global, organisant les rabattements et les complémentarités entre les modes et distances de déplacement.

Une pesée d'intérêt doit être faite pour intégrer les coûts directs (exploitation) et indirects (organisation des rabattements, requalification viaire par exemple) du déploiement de la LJS et son impact sur le territoire (concurrence sur l'emploi, saturation du réseau routier de rabattement, stationnement, pression foncière et immobilière, consommation et artificialisation des sols, impact sur les ressources notamment eau, gestion des matériaux d'excavation, espaces publics, logements pour toutes et tous etc.) selon les différentes options. De plus, au niveau temporel, il est possible d'envisager le déploiement progressif de la LJS et/ou en réservant des options de développement pour l'avenir. Enfin, un certain nombre de projets inscrits dans les différentes générations de PA se verront intersectés par la LJS, ce qui pose la question de leur éventuel réexamen ou évolution.

L'intégration de ces éléments aux études menées par le Canton consolidera les arbitrages et permettra de dessiner collectivement un tracé contribuant à mettre en œuvre les ambitions du Grand Genève en s'appuyant sur une gouvernance collégiale transfrontalière. Il convient ainsi de coordonner l'avancée du processus à l'échelle transfrontalière et de disposer, dans cette perspective, d'éléments d'analyse en opportunité et en faisabilité.

**Au regard des éléments exposés ci-dessus, le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **FORMULE** un avis et des recommandations sur la base des orientations issues de la Conférence mixte du 10 septembre 2025 et du Bureau du Pôle métropolitain du 12 septembre 2025, et des avis formulés par les instances de Pays de Gex Agglo et de la CC du Genevois (22 septembre), ainsi que d'éventuelles remarques ;
- **RAPPELLE** la nécessité d'une gouvernance transfrontalière dédiée au pilotage et au suivi du projet.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à transmettre cet avis et les recommandations aux autorités cantonales genevoises.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 30/09/2025

Publié ou notifié le 30/09/2025

Le Secrétaire de séance  
Vincent SCATTOLIN



Le Président,  
Christian DUPESSEY



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.